



Paris, le 26 septembre 2011

à Mesdames et Messieurs les Présidents et
Directeurs des groupements adhérents de
la FNMF

LE PRESIDENT

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Directeur,

Les mutuelles sont l'objet d'attaques violentes et répétées. Face à cette situation, nous nous devons d'expliquer plus clairement le modèle mutualiste pour le défendre, pour préserver un modèle d'accès aux soins plus juste.

Après une première vague de protestation contre l'instauration d'un nouvel impôt sur la santé, le Bureau de la Mutualité Française a décidé le lancement d'une pétition nationale avec un double objectif :

- Obtenir le retrait de la taxation à la TSCA.
- Dénoncer les difficultés d'accès aux soins qui sont de plus en plus préoccupantes ; le modèle mutualiste doit être défendu, pour cela il est essentiel d'inscrire la santé dans le débat public de 2012.

Cette nouvelle action d'envergure s'appuie sur tous nos modes d'intervention : lobbying, communication, information, relations presse...

Ainsi, un nouveau courrier à ma signature, exprimant notre mécontentement à tous, est adressé aux parlementaires cette semaine.

Dans les heures qui viennent, vous allez recevoir un e-mailing véhiculant le texte de cette pétition et vous orientant sur le site www.mutualite.fr pour la signer.

La réussite de ce dispositif repose sur la capacité du mouvement mutualiste à relayer cette pétition et obtenir un nombre de signatures suffisamment important pour permettre à la Mutualité Française différents recours. Je vous invite donc à actionner tous vos réseaux pour diffuser cette pétition le plus largement possible à l'aide des supports mis à votre disposition par la FNMF.

Pour multiplier les canaux de diffusion et de soutien, les principaux partenaires de la Mutualité Française, associations de patients et de consommateurs, organisations syndicales, représentants du monde sanitaire, social et médico-social vont être sollicités pour porter cette pétition dans leurs réseaux.

Parallèlement, de nombreuses signatures du grand public étant attendues, une campagne de communication nationale va être lancée pour promouvoir cette pétition dès la fin de cette semaine dans la presse quotidienne nationale, la presse gratuite, la presse quotidienne régionale et les sites Web d'information générale (le monde.fr, le figaro.fr). Celle-ci sera maintenue jusqu'à début novembre, permettant un relais médiatique important de vos actions.

Enfin, des relations presse soutenues viendront appuyer l'ensemble du dispositif.

.../...

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

255, RUE DE VAUGIRARD, 75015 PARIS
TÉL. : 01 40 43 30 30 / FAX : 01 40 43 30 03
www.mutualite.fr

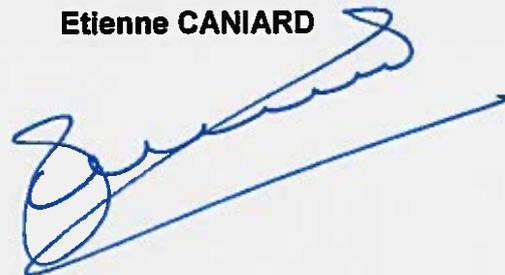
ADRESSE POSTALE : 255, RUE DE VAUGIRARD 75719 PARIS CEDEX 15

RÉGIE PAR LE CODE DE LA MUTUALITÉ
R.N.M. N° 304 426 240 - RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Tous les outils - annonces presse, affiches, tracts, bannières internet... sur lesquels les mutuelles peuvent apposer leur logo - seront progressivement mis en ligne sur www.mutweb.fr pour vous permettre de mettre en œuvre rapidement un dispositif visible et mobilisateur.

Espérant pouvoir compter sur votre mobilisation à tous, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments mutualistes.

Etienne CANIARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Etienne Caniard', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

UN IMPÔT SUR NOTRE SANTÉ? C'EST NON !

Non à la dégradation de l'accès aux soins.

Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables ! Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Tout l'argent des cotisations de leurs adhérents est consacré à l'organisation de leur protection sociale. Elles ne versent pas de dividendes à des actionnaires. Taxer les mutuelles, c'est taxer 38 millions de Français, c'est créer un nouvel impôt sur la santé.

C'est dangereux : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins pour des raisons financières. Ce nouvel impôt a pour effet implacable de dégrader ou d'empêcher l'accès aux soins.

C'est injuste : alors que le taux de remboursement par la Sécurité sociale des soins de ville (médecine générale, optique, dentaire...) est descendu à 55 %, avoir une mutuelle est aujourd'hui essentiel pour chaque foyer. Une mutuelle n'est ni un privilège, ni un signe extérieur de richesse.

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de renoncer à affaiblir encore une fois la protection sociale des Français et de renoncer à l'impôt sur la santé.

SIGNEZ LA PÉTITION

sur www.mutualite.fr



*Vos mutuelles unies
pour une société plus solidaire*